

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 56 /2001

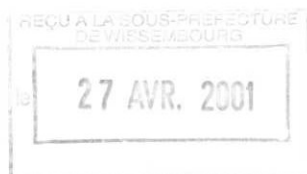
**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION OU D'UNE PARTICIPATION AU
SYNDICAT DES EAUX DU CANTON DE WOERTH EN REGLEMENT DE PARTICIPATION
DE TRAVAUX**

Le Président informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre des travaux préalables à la construction de la station d'épuration à Durrenbach, le Syndicat des Eaux du Canton de Woerth assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation de la station.

Le SICTEU de l'Eberbach avait décidé de verser le montant hors taxes des travaux au Syndicat des Eaux sous forme de subvention sur présentation des factures de travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au Syndicat des Eaux du Canton de Woerth une subvention de 210 895 F correspondant au montant hors taxes de la première tranche des travaux de pose d'une conduite d'eau potable pour l'alimentation de la station d'épuration à Durrenbach.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL